



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

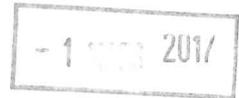
PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE DE SEINE-et-MARNE

Centre d'Expertise et de Ressources Titres

Affaire suivi par Jean-Michel MALIGNE
Tel 01 64 71 77 65
jean-michel.maligne@seine-et-marne.gouv.fr

REÇU LE



Mairie de CHARNY

Melun, le 21 février 2017

Le préfet de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

- copie à Mesdames et Messieurs les sous-préfets

Objet : Modalités d'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité

REF : mes courriers des 4 novembre 2016, 2 janvier et 2 février 2017.

P.J. : -1 carte mentionnant les communes de Seine-et-Marne équipées de dispositifs de recueil des demandes de titres d'identités français.
-1flyer

Comme je vous l'indiquais dans mes courriers précédents, l'enregistrement des demandes de carte nationale d'identité pour notre département sera pris en charge à compter du 28 février prochain par les 29 communes déjà équipées de dispositifs de recueil auxquelles vont venir s'ajouter à courte échéance, deux nouvelles communes de plus de 20 000 habitants à savoir Villeparisis et Roissy en Brie.

Toutefois, à compter de cette date, vous pouvez décider de mettre en place dans votre commune un point numérique comprenant un ordinateur avec lien internet, une imprimante et un scanner, destiné à effectuer les pré-demandes de CNI en ligne. Je vous joins à cet effet le lien du site internet de la préfecture qui comporte un tutoriel vidéo sur ce thème.

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Actualite-du-prefet/Actualites-2017/Modernisation-de-la-delivrance-des-cartes-d-identite-a-partir-du-mardi-28-fevrier-2017>

Cela vous permettrait de conserver, si vous le souhaitez, un lien de proximité sur ce sujet avec vos concitoyens et d'offrir un service d'aide à la constitution des dossiers de pré-demandes, en assistant notamment les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique.

En faisant ce choix, vous êtes également solidaire des 31 communes disposant de dispositifs de recueil : en réduisant pour elles, le temps de saisie de données vous améliorez la rapidité de traitement de la demande de l'utilisateur.

Par ailleurs, pour favoriser ce lien de proximité, je saisis concomitamment les Maisons de Services au Public du département.

En complément, un dispositif de communication à destination du public sera mis en œuvre avant la date d'application de ces modalités, pour accompagner la montée en charge de cette réforme majeure.

A cette fin, vous allez recevoir sous peu un lot de flyers (modèle joint) sur le thème de « la carte d'identité à portée de clic » à mettre si possible dès réception, à votre accueil du public.

Je vous joins, par ailleurs, une carte des lieux d'implantation des dispositifs de recueil à afficher dans votre mairie.

Mes services sont à votre entière disposition pour vous fournir tout complément d'information qui vous serait utile.



Jean-Luc MARX